

FINANCEMENT PUBLIC DE LA R-D ET DE L'INNOVATION D'ENTREPRISE

Bien-fondé et objectifs

Les entreprises, bien qu'étant des acteurs essentiels de l'innovation, ont tendance à sous-investir dans la R-D. Si elles s'engagent dans des activités de R-D, c'est avant tout pour se distinguer de leurs concurrents, obtenir de meilleurs résultats et accroître leurs profits. Cependant, les coûts et l'incertitude associés à la R-D, le délai de rentabilisation de l'investissement et le risque que des concurrents ne mettent à profit certaines retombées intellectuelles – en raison du caractère non rival et non exclusif de la R-D – contribuent souvent à affaiblir la motivation des entreprises à s'engager dans la R-D. Le financement de la création d'entreprises innovantes soulève aussi certains problèmes, qui sont abordés dans le profil « Financement de la création d'entreprises innovantes ».

On peut s'interroger sur l'efficacité des politiques de financement public au regard de trois types d'effets principaux (Guellec et van Pottelsberghe, 2000). Premièrement, les dépenses gouvernementales peuvent évincer le financement privé, par exemple en accroissant la demande de R-D et son coût via l'augmentation des salaires des chercheurs. Deuxièmement, les pouvoirs publics peuvent être amenés à soutenir des projets qui auraient été de toute façon mis en œuvre, conduisant ainsi simplement les entreprises à se servir de l'argent public au lieu de leurs propres fonds. Troisièmement, les pouvoirs publics sont souvent moins efficaces que les forces du marché dans l'allocation des fonds, ce qui entraîne des distorsions dans la concurrence et l'affectation des ressources. En « sélectionnant les gagnants », ils peuvent finalement soutenir des domaines de recherche moins prometteurs ou favoriser certaines entreprises en place ou des groupes de pression, au détriment de nouvelles entreprises innovantes.

Principaux aspects

Le financement de la R-D et de l'innovation d'entreprise par les pouvoirs publics passe par toute une gamme d'instruments directs et indirects. Le soutien direct prend la forme de marchés publics de R-D et de divers types d'aides, subventions, prêts ou dotations en capital (tableau 5.1). Le soutien indirect repose en général sur des mesures d'incitation fiscale comme les crédits d'impôt de R-D. Le financement direct permet aux pouvoirs publics de cibler des activités spécifiques de R-D et d'orienter les initiatives des entreprises vers de nouveaux domaines de R-D ou vers des domaines offrant des retombées sociales importantes mais des perspectives de profit réduites, comme les technologies vertes et l'innovation sociale ; les instruments de financement direct dépendent de décisions discrétionnaires des pouvoirs publics. Les mesures d'incitation fiscale réduisent le coût marginal de la R-D et des dépenses d'innovation ; leur impact est généralement plus neutre que celui des aides directes en termes de secteur d'activité, de région ou de caractéristiques des entreprises, mais cela n'exclut pas un certain degré de différenciation, le plus souvent en fonction de la taille des entreprises (OCDE, 2010b). Alors que les aides directes sont plus fortement axées sur la recherche de longue durée, les mesures fiscales en faveur de la R-D cherchent généralement à encourager la recherche appliquée à court terme et à stimuler l'innovation progressive plutôt que les avancées décisives.

Le soutien financier direct prend la forme de subventions accordées sur appel d'offres et de financement par emprunt, comme l'attribution de prêts à des projets de R-D. Des mécanismes de partage des risques sont fréquemment utilisés pour fournir aux prêteurs une assurance contre le risque de défaillance et améliorer l'accès des entreprises au crédit.

Tableau 5.1. Principaux outils d'intervention pour le financement de la R-D et de l'innovation d'entreprise, avec quelques exemples nationaux

Instruments de financement		Principaux aspects	Exemples nationaux	
Financement public direct	Aides, subventions	Instruments de financement les plus couramment utilisés. Financement de démarrage des startups et des PME innovantes. Accordé sur une base concurrentielle et, dans certains cas, sur la base d'un cofinancement privé. Aucun remboursement n'est généralement requis. Instruments discrétionnaires, du côté de l'offre.	Subventions ANR (Argentine), Fonds R-D (Israël), programme Small Business Innovation Research [SBIR] (États-Unis)	
	Financement par emprunt	Prêts subventionnés	Nécessitent certaines formes de garantie ou de nantissement. Obligation de remboursement. L'investisseur/prêteur ne reçoit aucune participation.	Novallia (Belgique), Banque publique d'investissement (France), Microfinance Ireland, Fonds slovène pour les entreprises, British Business Bank (Royaume-Uni)
		Aides/avances remboursables	Remboursement partiel ou total requis, parfois sous forme de redevances. Peuvent être accordées sur la base d'un cofinancement privé.	Subventions remboursables pour startups (Nouvelle Zélande)
		Garanties de prêt et mécanismes de partage des risques	Largement utilisés comme des outils importants pour alléger les contraintes financières pesant sur les PME et les startups. En cas d'évaluation individuelle des prêts, peuvent servir à indiquer la solvabilité de l'entreprise à la banque. Souvent associés à la fourniture de services supplémentaires (information, assistance, formation).	Programme de financement des petites entreprises (Canada), systèmes de garantie mutuelle (Confidi) (Italie), Programme de prêt 7(a) (États-Unis), prêts pour la recherche et l'innovation (Commission européenne)
	Financement par emprunt/sur fonds propres	Financement par emprunt/sur fonds propres non bancaire	Nouveaux canaux de financement. Plateformes de prêt innovantes et fonds de prêts/de capitaux non bancaires.	Business Finance Partnership (Royaume Uni)
		Financement mezzanine	Combinaison de plusieurs instruments de financement, de niveaux de risque et de rendement différents intégrant des éléments de financement par emprunt et sur fonds propres dans un support unique. Utilisé à une étape ultérieure du développement des entreprises. Mieux adapté aux PME disposant d'une solide trésorerie et dont le profil de croissance est modéré.	Garanties pour investissements mezzanine (Autriche), programme PROGRESS (Rép. tchèque), Industrifonden et Fouriertransform (Suède), Small Business Investment Company (États-Unis)
	Financement sur fonds propres*	Fonds de capital risque et fonds de fonds	Fonds fournis par des investisseurs institutionnels (banques, fonds de retraite, etc.) à investir dans les entreprises de la phase de démarrage à la phase d'expansion. Tendent à investir de plus en plus aux étapes plus tardives avec moins de risques. Appelé capital « patient » à cause de la durée de l'investissement (10 à 12 ans). L'investisseur reçoit une participation.	Fonds d'investissement pour l'innovation (Australie), Impulsa (Colombie), Fonds de démarrage Vera (Finlande), France Investissement 2020, Fonds Yozma (Israël), Fonds de co-investissement écossais (Royaume-Uni)
		Investisseurs providentiels	Fournissent financement, expertise, mentorat et réseaux. Investissent généralement sous la forme de groupes et de réseaux. Financement à un stade précoce ou de démarrage.	Fonds Seraphim (Royaume-Uni) Tech Coast Angels et Common ANGELS (États Unis)
	Marchés publics en faveur de la R-D et de l'innovation*		Créent une demande de technologie ou de service qui n'existe pas, ou ciblent l'achat de services de R-D (achat pré-commercial de R-D). Fournissent un soutien financier à un stade précoce à de petites entreprises innovantes à vocation technologique présentant un risque élevé mais prometteuses d'un point de vue commercial.	Programme SBIR (États-Unis) et programmes de type SBIR (Royaume-Uni)
		Services de conseil technologique, programmes de vulgarisation	Soutiennent la diffusion et l'adoption de technologies existantes et contribuent à accroître la capacité d'absorption des entreprises ciblées (en particulier les PME). Fournissent information, assistance technique, conseils et formation. Particulièrement utiles dans les pays à bas revenus.	Manufacturing Extension Partnerships (États-Unis)
	Chèques innovation	Petites lignes de crédit fournies aux PME pour acheter des services de fournisseurs de connaissances publics en vue d'introduire des innovations dans leur fonctionnement opérationnel.	Chèques innovation (Autriche, Chili, Chine, Danemark, etc.)	
Financement public indirect	Incitations fiscales*	Impôt sur le revenu des sociétés	Utilisées dans la plupart des pays. Large gamme de dispositifs fiscaux concernant l'impôt sur les sociétés, notamment concessions fiscales sur la base des dépenses de R-D et, moins fréquemment, des gains de propriété intellectuelle. Financement indirect, non discriminatoire.	Crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (Canada), crédits d'impôt de R-D (France), exemption des prélèvements salariaux (Pays-Bas), dispositions préférentielles (« <i>patent box</i> ») concernant les brevets (Royaume-Uni)

Tableau 5.1. Principaux outils d'intervention pour le financement de la R-D et de l'innovation d'entreprise, avec quelques exemples nationaux (suite)

Instruments de financement	Principaux aspects	Exemples nationaux
Impôt sur le revenu des personnes physiques et autres impôts	Existents dans de nombreux pays. Large gamme d'incitations fiscales concernant les investissements et recettes de la R-D et des entreprises qui s'appliquent à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la TVA ou d'autres impôts (taxes à la consommation, impôts fonciers, etc.). Financement indirect, non discriminatoire.	Réduction des impôts sur les salaires des chercheurs étrangers et du personnel clé (Danemark), exemption de l'impôt sur le patrimoine pour les investisseurs providentiels (France), programmes de développement des entreprises et de capital de démarrage (Irlande)

* Voir les profils « Financement de la création d'entreprises innovantes », « Stimuler la demande d'innovation » et « Incitations fiscales en faveur de la R-D et de l'innovation ».

Source : OCDE, d'après la Plateforme des politiques d'innovation ; OCDE (2014), *Financing SMEs and Entrepreneurs 2014: An OECD Scoreboard*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/fin_sme_ent-2014-en ; OCDE (2013), *Financing SMEs and Entrepreneurs 2013: An OECD Scoreboard*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/fin_sme_ent-2013-en ; OCDE (2011), *Business Innovation Policies: Selected Country Comparisons*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264115668-en> ; OCDE (2011), *Financing High-growth Firms*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264118782-en> ; et réponses des pays au questionnaire préparatoire de l'édition 2014 des *Perspectives STI* de l'OCDE.

Une garantie de prêt signifie qu'en cas de défaut de remboursement, le système de garantie du crédit rembourse au prêteur une part définie à l'avance du solde de l'emprunt.

Certaines formes d'aide directe sont également liées aux achats publics (voir le profil « Stimuler la demande d'innovation »). En France et aux États-Unis, une large part du soutien public à la R-D est attribuée à des entreprises du secteur de la défense en vue du développement d'équipements militaires et d'applications civiles potentielles. Le gouvernement conserve la propriété intellectuelle des résultats de la recherche obtenus dans le cadre des programmes de marchés publics, alors que dans d'autres systèmes de financement, les résultats de la recherche appartiennent aux entreprises qui exécutent la R-D (Guellec et van Pottelsberghe, 2000).

De nombreux pays de l'OCDE ont mis en place des fonds et des mécanismes pour l'accès au financement de démarrage et, en particulier, aux capitaux propres. Ils apportent à cette fin un soutien au secteur du capital-risque, certains gouvernements contribuant activement à l'apport de fonds propres (OCDE, 2011b ; Wilson et al., 2013). Une méthode fréquemment utilisée consiste à faciliter la croissance du financement à risque par le biais de fonds publics de capital-risque, de fonds de co-investissement avec des investisseurs privés et de « fonds de fonds » (voir le profil « Financement de la création d'entreprises innovantes »).

Le soutien direct de l'innovation, en dehors des dispositifs d'aide à la R-D, comprend des mesures pour faciliter la commercialisation de l'innovation, soutenir le développement de réseaux, promouvoir les plateformes régionales d'innovation et faciliter l'accès à l'information, à l'expertise et aux conseils (OCDE, 2011a). Les chèques-innovation, les services-conseils en technologie et les programmes de vulgarisation sont d'importants outils à cet égard.

Le recours à des incitations fiscales dans le cadre de différents systèmes d'imposition, en particulier l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu des personnes physiques, est aussi fréquemment utilisé pour encourager les investissements privés en faveur de la R-D et l'exploitation des actifs de propriété intellectuelle, attirer les investisseurs providentiels et mobiliser le financement en phase de démarrage, et attirer des spécialistes étrangers ou des multinationales étrangères (voir les profils « Incitations fiscales en faveur de la R-D et de l'innovation » et « Financement de la création d'entreprises innovantes »).

Tendances récentes de l'action publique

Ces dix dernières années, le financement public de la R-D et de l'innovation d'entreprise a gagné en importance dans la plupart des pays. Les diverses politiques menées pour financer l'innovation des entreprises se caractérisent par l'utilisation croissante des incitations fiscales en faveur de la R-D et une réorientation des mesures de soutien direct vers de nouvelles finalités (par exemple, le transfert de connaissances ou le financement en fonds propres). Elles mettent aussi davantage l'accent sur l'évaluation (OCDE, 2011a).

Dans la plupart des pays, 10 % à 20 % des dépenses de R-D des entreprises sont financées par des fonds publics (voir le chapitre 1, graphique 5.1). La Fédération de Russie, la Slovaquie, la Corée et la France sont les pays les plus généreux, puisque l'aide apportée par l'État à la R-D d'entreprise y atteint plus de 0.35 % du PIB (graphique 5.2). Le financement public global de la R-D et de l'innovation d'entreprise a augmenté entre 2006 et 2011, à la fois en termes réels (voir le chapitre 1) et en pourcentage du PIB. Cette augmentation a été particulièrement nette en Belgique, en Estonie, en Irlande et en Slovaquie, où le soutien direct et les allègements fiscaux au profit des entreprises ont plus que doublé depuis 2006.

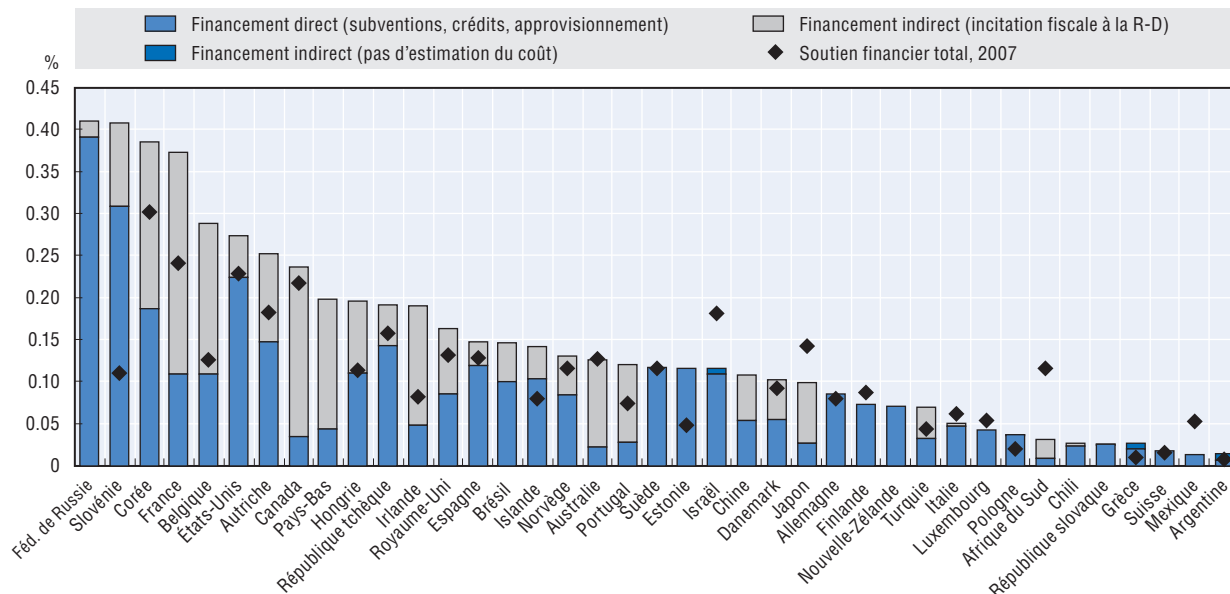
Entre 2012 et 2014, plusieurs pays ont accru leurs dépenses publiques en faveur de la R-D et de l'innovation d'entreprise. Le Canada a annoncé qu'il adoptait une nouvelle stratégie d'aide qui comprend la simplification du programme de crédit d'impôt pour la R-D et la réaffectation des ressources à des initiatives d'aide directe ; le lancement du Plan d'action pour le capital-risque et le soutien des incubateurs et accélérateurs d'entreprises ; la pérennisation du programme de marchés publics axés sur l'innovation ; le doublement de la dotation du Programme d'aide à la recherche industrielle et le lancement d'un programme de « bons » pour les PME ; la transformation du Conseil national de recherches afin d'appuyer plus efficacement l'innovation dans l'entreprise ; et l'établissement d'un service de « guide-expert » pour faciliter l'accès aux programmes d'aide à l'innovation et aux ressources y afférentes. En République tchèque, la création d'une nouvelle Agence des technologies s'est accompagnée d'une augmentation de la dotation financière au profit des entreprises. Par ailleurs, les budgets publics des subventions à la R-D accordées sur appel d'offres ont augmenté en Islande, en Norvège et en Nouvelle-Zélande. En Islande, le manque à gagner fiscal attribué aux crédits d'impôt de R-D introduits récemment a également augmenté.

L'aide publique sous la forme d'instruments fiscaux indirects s'est également accrue ces dix dernières années. Les politiques françaises d'aide à la R-D d'entreprise ont connu un complet revirement depuis 2008. L'Afrique du Sud, la Belgique, l'Irlande et la Turquie ont aussi renforcé depuis 2006 le financement indirect au moyen d'allègements fiscaux en faveur de la R-D (OCDE, 2013b). Plus de la moitié des pays ayant répondu au questionnaire préparatoire de l'édition 2014 des *Perspectives STI* ont confirmé la place accrue qu'occupent depuis plusieurs années les incitations fiscales en faveur de la R-D parmi l'ensemble des mesures de soutien à la R-D et à l'innovation d'entreprise (graphique 5.4, Partie II). Cependant, les dispositifs fiscaux nationaux d'aide à la R-D sont restés assez stables depuis 2012 par rapport à d'autres instruments de financement publics (graphique 5.3). Les pays font état de changements plus importants dans la conception et la gouvernance des instruments de financement directs.

Les mécanismes de financement direct, en particulier les subventions accordées sur appel d'offres, demeurent des outils décisifs des politiques d'innovation (graphique 5.4, Partie I). L'attribution d'une aide directe s'effectue par des moyens de plus en plus divers à des fins qui, elles aussi, se diversifient de plus en plus (par exemple, encourager le transfert

Graphique 5.2. **Le financement gouvernemental de la R-D et de l'innovation, le financement direct, les incitations fiscales, 2012**

En pourcentage du PIB




Note : Les estimations des incitations fiscales à la R-D ne couvrent pas les incitations fiscales à la R-D à un niveau sous-national. L'Allemagne, l'Estonie, le Luxembourg et la Suisse ne proposent pas d'incitations fiscales à la R-D. Le Mexique et la Nouvelle Zélande ont abrogé leurs incitations fiscales en 2009 et en 2009-2010 respectivement. La Finlande et la Suède ont récemment introduit des programmes d'incitations fiscales à la R-D pour les entreprises pour lesquelles le coût estimé des manques à gagner n'est pas encore disponible.

En Afrique du Sud, en Autriche et en Pologne, le soutien fiscal incitatif à la R-D est déjà inclus dans les estimations officielles du financement public direct de la R-D (OCDE, 2013b). Cela est retiré de l'estimation du financement direct afin d'éviter un double comptage. La Grèce et Israël offrent des concessions fiscales pour la R-D mais le coût estimé de l'aide fiscale pour la R-D n'est pas disponible et n'est donc pas inclus dans le total. Les données de l'Allemagne, des États-Unis, de l'Estonie, de la Finlande, de la Grèce, de la Pologne, de la Slovaquie, de la Suisse et du Royaume-Uni renvoient à 2012. Les données de l'Afrique du Sud, de l'Australie, de la Belgique, du Brésil, du Chili, de l'Espagne et de l'Irlande renvoient à 2009. Les autres données renvoient à 2011.

Pour plus d'informations techniques sur les données sur la fiscalité relative à la R-D, voir la page web de la Direction de l'OCDE pour la Science, la Technologie et l'Industrie sur la Mesure de la fiscalité relative à la R-D à www.oecd.org/sti/rd-tax-stats.htm. Pour l'Australie, les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Islande, le Portugal, la Slovaquie et le Royaume-Uni, les coûts estimés sont tirés des réponses des pays au questionnaire des Perspectives des politiques STI 2014 de l'OCDE. Pour le Brésil, les données concernant le financement direct des DIRDE renvoient à 2010 et sont issues de l'OCDE (2013), Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2013 – L'innovation au service de la croissance, OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-16-en.

Source : OCDE, fondées sur la collecte de données sur les incitations fiscales pour la R-D, 2013, sur les réponses des pays au questionnaire des Perspectives de la politique STI de l'OCDE 2014 et sur la Base de données sur les principaux indicateurs de la science et de la technologie (PIST), juin 2014, www.oecd.org/sti/msti. Données récupérées à partir de l'IPP.Stat de l'OCDE du 8 juillet 2014, <http://stats.oecd.org/Index.aspx?QueryId=57863>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933306507>

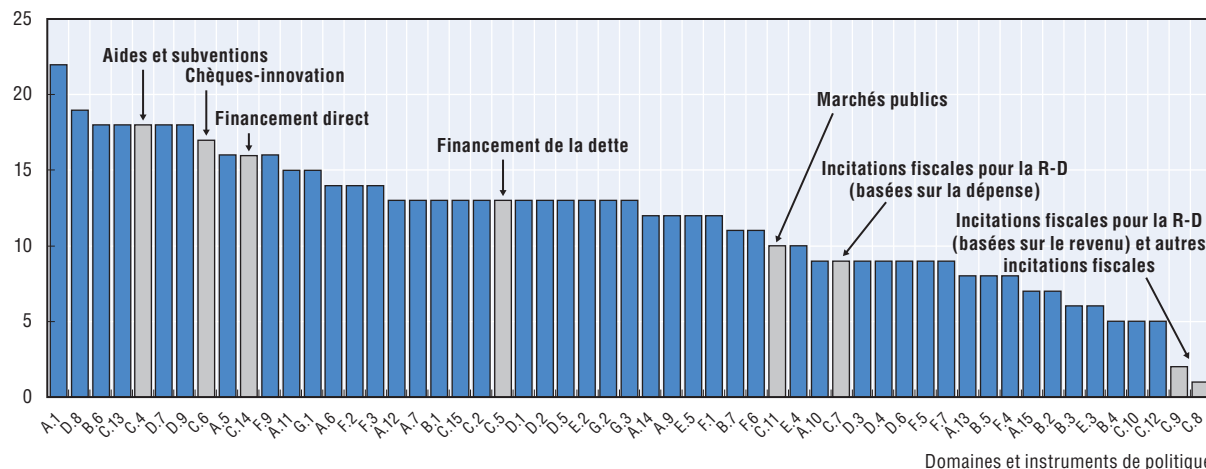
de connaissances, la croissance des nouvelles entreprises de haute technologie, l'activité de capital-risque ou l'innovation verte) (OCDE, 2011a).

Les chèques-innovation et les instruments de financement en fonds propres ont gagné en importance parmi les différentes politiques mises en œuvre dans la plupart des pays (graphique 5.4, Partie II) et font partie des instruments STI qui ont le plus changé depuis 2012 (graphique 5.3).

L'utilisation des chèques-innovation se développe dans les pays de l'OCDE et les économies émergentes. En 2013, le Royaume-Uni a affecté à son programme de chèques-innovation au moins 2.8 millions USD en PPA (2 millions GBP) par an sur trois ans. Le Canada accorde 16 millions USD en PPA (20 millions CAD) sur trois ans à son programme

Graphique 5.3. Initiatives pour financer la R-D et l'innovation parmi les autres domaines de la politique STI, 2012-14


Pays signalant un changement substantiel dans le domaine de la politique, comparé aux autres domaines de politique STI



Note : L'axe des abscisses présente l'ensemble des domaines de la politique STI couverts par le questionnaire sur les politiques des Perspectives sur la science, la technologie et l'industrie 2014 de l'OCDE (les codes représentés dans le diagramme ci-dessus se réfèrent aux codes des questions dans le questionnaire 2014). L'axe des ordonnées indique le nombre de pays signalant que la situation a changé de façon substantielle dans chacun des domaines de la politique. Le comptage simple ne tient pas compte de l'ampleur et de l'impact des changements de politique. Dans le cas des incitations fiscales en fonction du revenu ou d'autres impôts qui ne sont pas largement appliqués, les pays peuvent ne pas avoir rapporté les changements.

Les réponses sont fournies par les délégués au Comité de l'OCDE pour les Politiques Scientifiques et Technologiques.

Source : Réponses des pays au questionnaire préparatoire des Perspectives de la science, de la technologie et de l'industrie 2014 de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933306512>

de « bons », le Programme d'accès à l'innovation pour les entreprises. La Corée et la Suède ont elles aussi lancé des programmes pilotes de chèques-innovation. La Lettonie, la Pologne et la Turquie ont adopté des méthodes de financement similaires, tandis que l'Australie (État de Victoria), la Belgique (Région de Bruxelles-Capitale) et la République tchèque (Prague) ont introduit des chèques-innovation au niveau de l'État ou au niveau local. En Italie, un nouveau système de bons géré au niveau régional est utilisé pour soutenir la numérisation des processus commerciaux (sites Internet, commerce en ligne, connectivité à haut et très haut débit). L'Autriche a annoncé le lancement d'un nouveau système de chèques-innovation de 5 000 EUR à l'intention des secteurs créatifs.

Certains pays ont récemment recouru à des subventions pour renforcer le financement public de la R-D et de l'innovation. En 2012, la Nouvelle-Zélande a ainsi remplacé son système de bons de transfert de technologie par les aides à la R-D Callaghan Innovation. Au Canada, le Plan d'action économique 2012 a proposé de simplifier le programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental et d'investir les sommes ainsi économisées dans le soutien direct à l'innovation d'entreprise. Les États-Unis prévoient pendant les prochaines années une augmentation de la part des investissements de R-D au regard des subventions accordées sur appel d'offres en faveur des petites entreprises ou des consortiums de petites entreprises.

Les systèmes de financement par emprunt occupent une place de première importance parmi les diverses catégories de mesures mais ont subi récemment quelques changements (graphique 5.4, parties 1 et 2). Les pouvoirs publics ont réagi aux difficultés de crédit auxquelles se heurtent les petites et moyennes entreprises (PME) en injectant des

Graphique 5.4. Pertinence des instruments principaux de financements dans le policy mix pour la R-D et l'innovation, 2014

En pourcentage du total des réponses données par les pays

Diagramme 1. Pertinence relative des instruments de financement

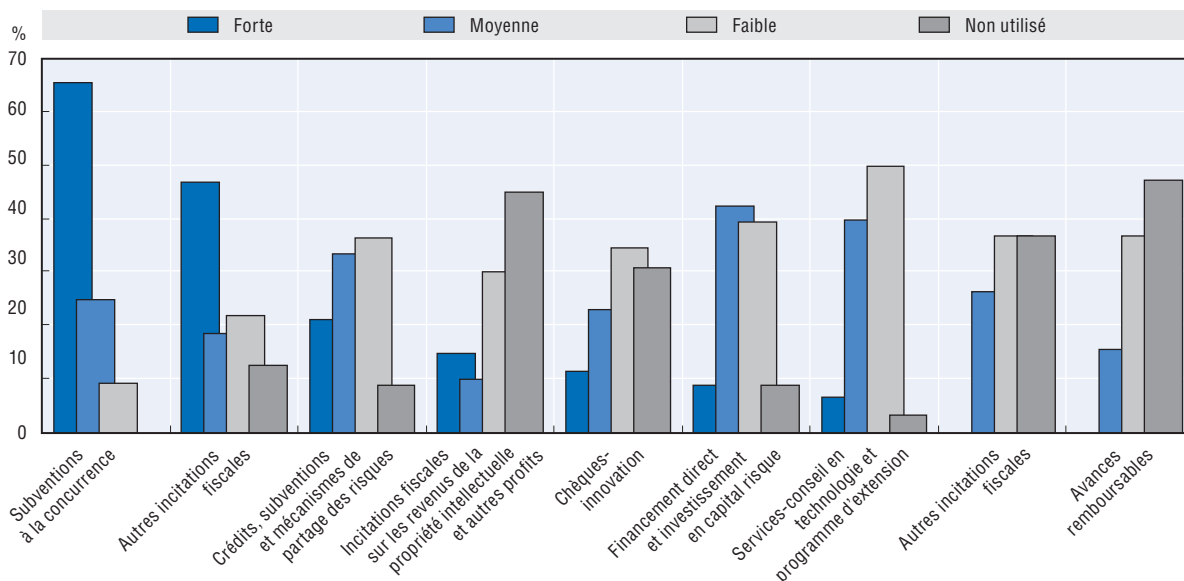
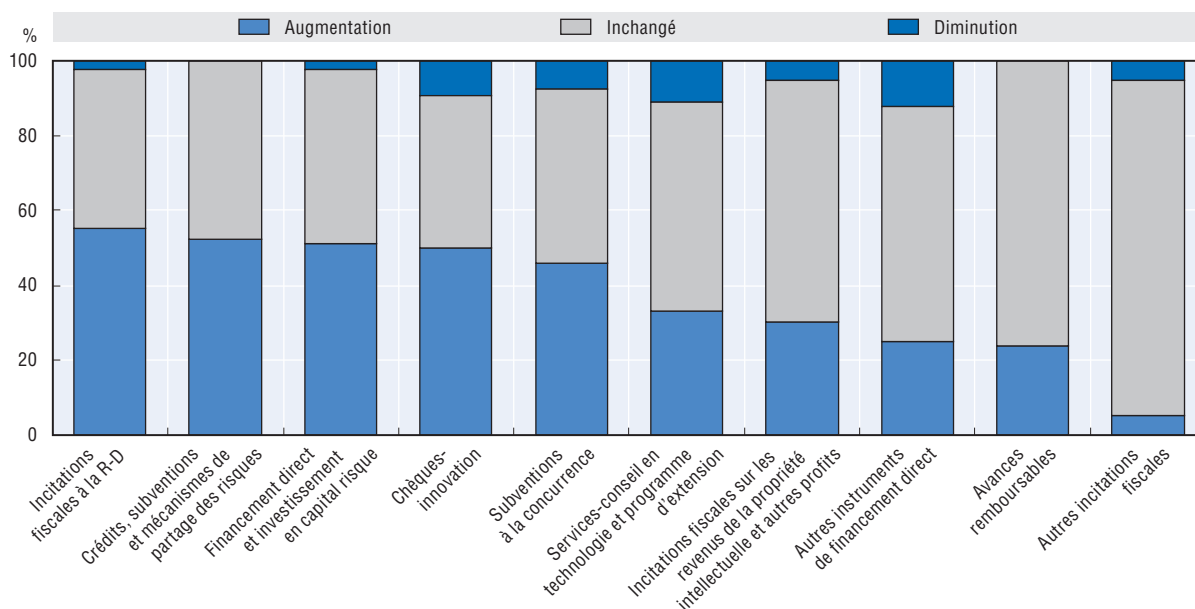



Diagramme 2. Pertinence relative des instruments de financement public



Note : Les pays ont répondu à la question : "Lequel parmi les instruments de financement publics de la R-D et de l'innovation suivant est l'instrument principal dans votre pays ? De quel manière l'équilibre relatif entre ces différents instrument à évoluer récemment, le cas échéant ? Notez s'il vous plaît la pertinence relative des instruments financiers suivants pour le policy mix de votre pays et indiquez si leur part a augmenté, diminué ou est restée inchangée". Les réponses proviennent des délégués du Comité pour les Politiques Scientifiques et Technologiques de l'OCDE.

Source : Réponses des pays au questionnaire des Perspectives de la politique STI 2014.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933306523>

capitaux dans leurs programmes directs de prêts et de garantie de prêts (OCDE, 2013a). L'Autriche a développé et élargi ses initiatives de prêt aux jeunes entreprises innovantes à l'aide de programmes comme le programme AWS de capitaux de pré-amorçage et

d'amorçage pour les entreprises de haute technologie et la nouvelle initiative Frontrunner visant les entreprises de tête dans le domaine de l'innovation et des technologies. Au Danemark, le Fonds pour la croissance a créé un nouveau système de prêts subordonnés aux PME et l'a fusionné avec l'ancien système de garantie de prêts. La Hongrie a affecté 224 millions USD en PPA (28 milliards HUF) à un nouveau programme Széchenyi de garantie de prêts afin d'améliorer les options de crédit s'offrant aux micro-entreprises et aux PME. L'Irlande a mis en place un système de garantie du crédit et créé en 2012 une caisse de prêt aux micro-entreprises. La Turquie a développé un nouveau programme de prêts concessionnels afin de cibler certains créneaux technologiques (par exemple, les technologies propres, les technologies biomédicales ou les matériaux de pointe). Les États-Unis continuent de proposer des systèmes d'extension des garanties d'emprunt et d'autres mécanismes de partage des risques pour encourager l'innovation d'entreprise, en particulier dans le secteur de l'énergie propre.

Les gouvernements ont aussi cherché à privilégier certaines formes non conventionnelles de financement par emprunt. Le Royaume-Uni travaille actuellement à la création de la British Business Bank, une nouvelle banque nationale de développement qui gèrera le système de garantie du financement des PME et certains programmes visant à renforcer le financement non bancaire. Un nouveau programme d'investissement de 432 millions USD en PPA (300 millions GBP) a été lancé afin d'accroître l'offre de prêts par les voies non bancaires et d'orienter potentiellement l'investissement vers les structures financières des entreprises plus petites. Ce programme complète le Partenariat pour le financement des entreprises de 1.7 milliard USD en PPA (1.2 milliard GBP) lancé en 2011 pour favoriser le développement de plateformes de prêt innovantes et de caisses de prêt non bancaires.

Les instruments de financement direct de la R-D et de l'innovation d'entreprise sont aujourd'hui mieux adaptés aux besoins du marché et encouragent la sélection concurrentielle et la rationalisation des systèmes d'aide publique. En 2013, la Belgique (Région de Bruxelles-Capitale) a revu le système de subventions utilisé pour financer la préparation de projets de R-D de l'UE, afin de le rendre plus facile d'accès. La Finlande applique une stratégie conjointe avec les usagers afin d'améliorer la fourniture des services publics ; cela inclut le développement de séries de services conjoints à l'intention des entreprises à forte croissance et l'échange systématique de données sur les usagers à l'intérieur des services publics. Le financement des entreprises traditionnelles, à forte croissance, jeunes ou en démarrage a aussi été regroupé au sein d'un seul organe (Tekes). La Nouvelle-Zélande a créé Callaghan Innovation qui regroupe diverses initiatives, en sus du financement de la R-D, et sert de guichet unique aux entreprises. La Norvège a mis en place un nouveau système reposant sur les technologies de l'information qui simplifie la demande d'accès au programme Skattefunn d'allègements fiscaux pour la R-D, et a normalisé les critères requis pour l'obtention des aides nationales à la création d'entreprise.

Pour en savoir plus

Guellec, D. et B. van Pottelsberghe de la Potterie (2000), « The Impact of Public R&D Expenditure on Business R&D », *OECD Science, Technology and Industry Working Papers*, 2000/04, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/670385851815>.

OCDE (2010a), « Le dosage des politiques de l'innovation », in *Science, technologie et industrie : Perspectives de l'OCDE 2010*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/sti_outlook-2010-48-fr.

- OCDE (2010b), « R&D tax incentives: rationale, design, evaluation », *OECD Policy Brief*, novembre, www.oecd.org/sti/ind/46352862.pdf.
- OCDE (2011a), *Business Innovation Policies: Selected Country Comparisons*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264115668-en>.
- OCDE (2011b), *Financing High-Growth Firms: The Role of Angel Investors*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264118782-en>.
- OCDE (2013a), *Financing SMEs and Entrepreneurs 2013: An OECD Scoreboard*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264190573-fr>.
- OCDE (2013b), « Dispositifs fiscaux favorables à la R-D », in *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2013 – L'innovation au service de la croissance*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-fr.
- OCDE (2014a), « Tendances du financement public de la R-D d'entreprise », *Science, technologie et industrie : Perspectives de l'OCDE 2014 (base de données ; en anglais)*, voir <http://qdd.oecd.org/Table.aspx?Query=DF75C2FE-BB5E-4803-AA19-69214D23D4C9>.
- OCDE (2014b), « Financement public direct de la R-D et de l'innovation », *Science, technologie et industrie : Perspectives de l'OCDE 2014 (base de données ; en anglais)*, voir <http://qdd.oecd.org/Table.aspx?Query=B1B7D204-BCFA-47EF-888A-CFF35B123834>.
- OCDE (2014), *Financing SMEs and Entrepreneurs 2014: An OECD Scoreboard*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/fin_sme_ent-2014-fr.
- Plateforme des politiques d'innovation (IPP) de l'OCDE (2014), module sur l'innovation financière, voir : www.innovationpolicyplatform.org/content/financing-innovation?topic-filters=11384 ; module sur les services de vulgarisation des technologies, voir : www.innovationpolicyplatform.org/content/technology-extension-services?topic-filters=11995.
- Wilson, K. et F. Silva (2013), « Policies for Seed and Early Stage Finance: Findings from the 2012 OECD Financing Questionnaire », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*, n° 9, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k3xqsf00j33-en>



Extrait de :

OECD Science, Technology and Industry Outlook 2014

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_outlook-2014-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Financement public de la R-D et de l'innovation d'entreprise », dans *OECD Science, Technology and Industry Outlook 2014*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_outlook-2014-17-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.